

Budget annexe de répartition

Taxes et impôts non affectés



PROVINCES

Dotation de fonctionnement des provinces : 51,5%

18 %
PIL

32 %
province Nord

50 %
province Sud

Inchangé depuis 1987, modifiable par une LDP votée à la majorité des 3/5^e du Congrès



COMMUNES

Dotation d'équipement des provinces : 4%

20% PIL

40% PN

40% PS

FIF F : 16 à 18%

Selon 6 critères : population, charges de fonctionnement, superficie, routes, population scolaire, éloignement

FIF E : 0,5 à 0,75%

20% PIL

40% PN

25% PS

Inchangé depuis 1999, modifiable par le comité de gestion du FIP

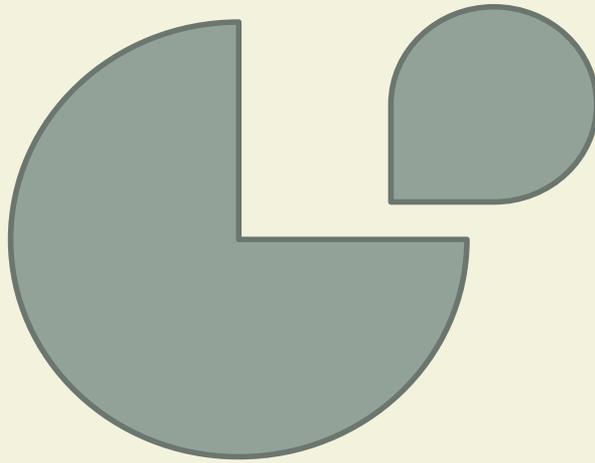


NOUVELLE-CALEDONIE

25,75 à 28%

25,75% à 28%

FIP Fonctionnement N
Dotation initiale (prévisionnel) - AVRIL

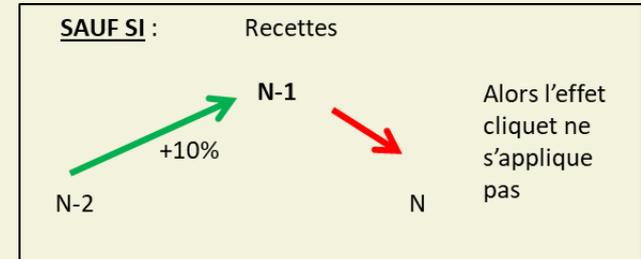


Assiette fiscale (sur la base des recettes du BP N donc des recettes estimées)

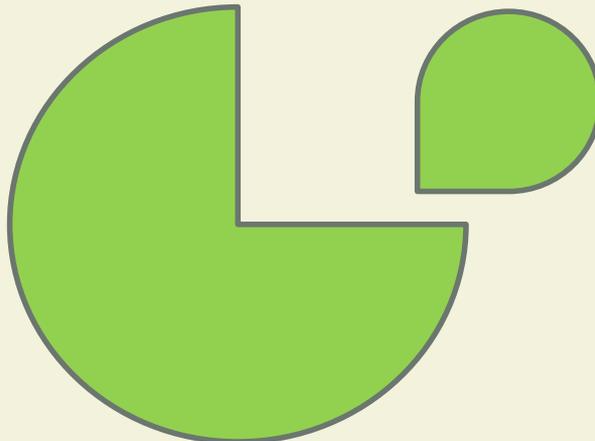
Mécanisme de calcul des dotations du FIP F

Effet cliquet 1 : BA répartition NC vers FIP global :
dotation = 16% à 18% des recettes (pas de dotation < à n-1)

Effet cliquet 2 : Dotation FIP global vers communes (pas de dotation < à n-1)



FIP Fonctionnement N
Dotation ajustée (réel) - SEPTEMBRE



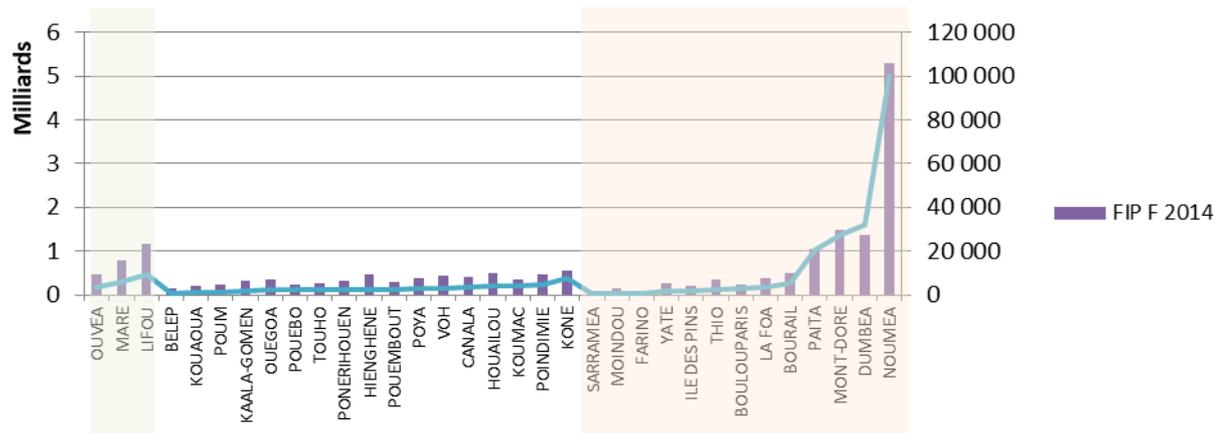
Assiette fiscale (sur la base des recettes du CA N-1 constatées par le payeur)

Les mêmes règles s'appliquent.

NB : en Budget Unique, la dotation initiale est calculée sur la base des recettes réelles, constatées lors du CA N-1.

FIP Fonctionnement et population communale entre 2014 et 2019

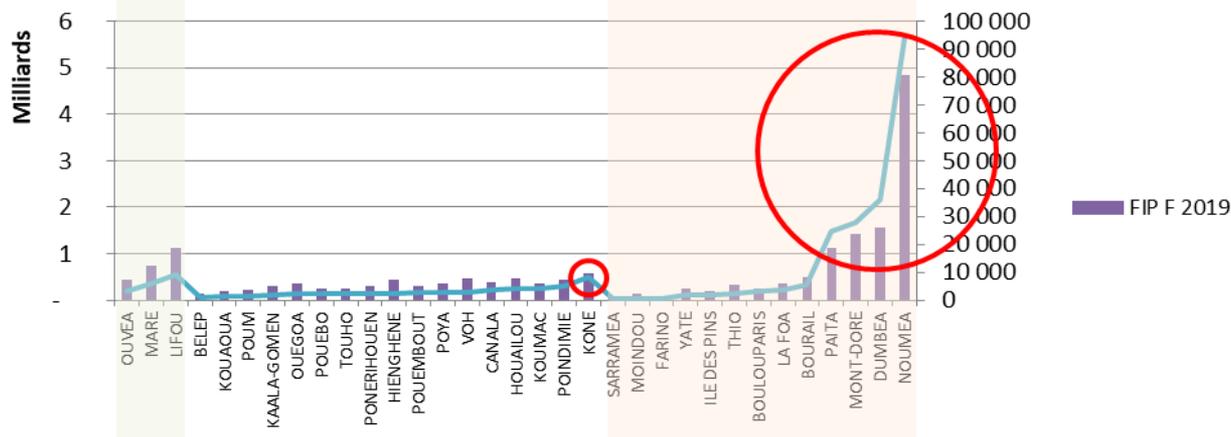
FIPF et population communale en 2014



Evolution des dotations du FIP Fonctionnement au regard des recensements de 2014 et de 2019, avec un net déséquilibre pour les communes qui connaissent une forte pression démographique et un développement important.

L'écart population/dotation se creuse dangereusement durant les 6 années considérées pour les communes de l'agglomération nouméenne et Koné, alors que ce lien demeure stable pour les communes des Îles Loyauté et les communes rurales.

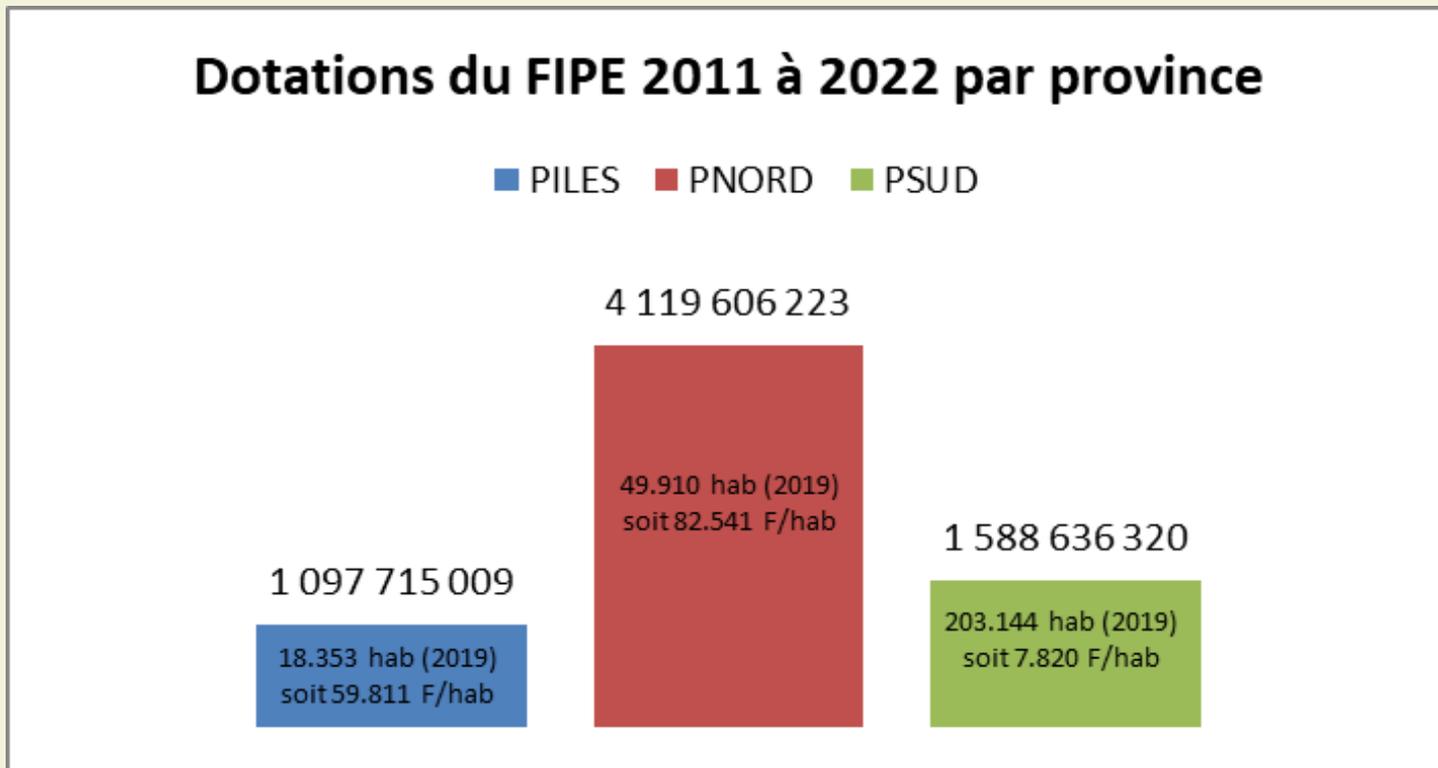
FIPF et population communale en 2019



En 2023, en raison du double effet cliquet, 19 communes du territoire (sur 33 !) se voient appliquer un FIP F inférieur à leur FIP F théorique par application des 6 critères fixés par le décret de 2000.

Les caractéristiques du FIP Equipement en Nouvelle-Calédonie

Sur la période 2011 à 2022, les dotations du FIPE représentent un montant de 6 805 957 552 XPF répartis en 4 119 606 223 XPF pour les communes de la province Nord, 1 588 636 320 XPF pour celles de la province Sud et 1 097 715 009 XPF pour celles de la province des Îles Loyauté.



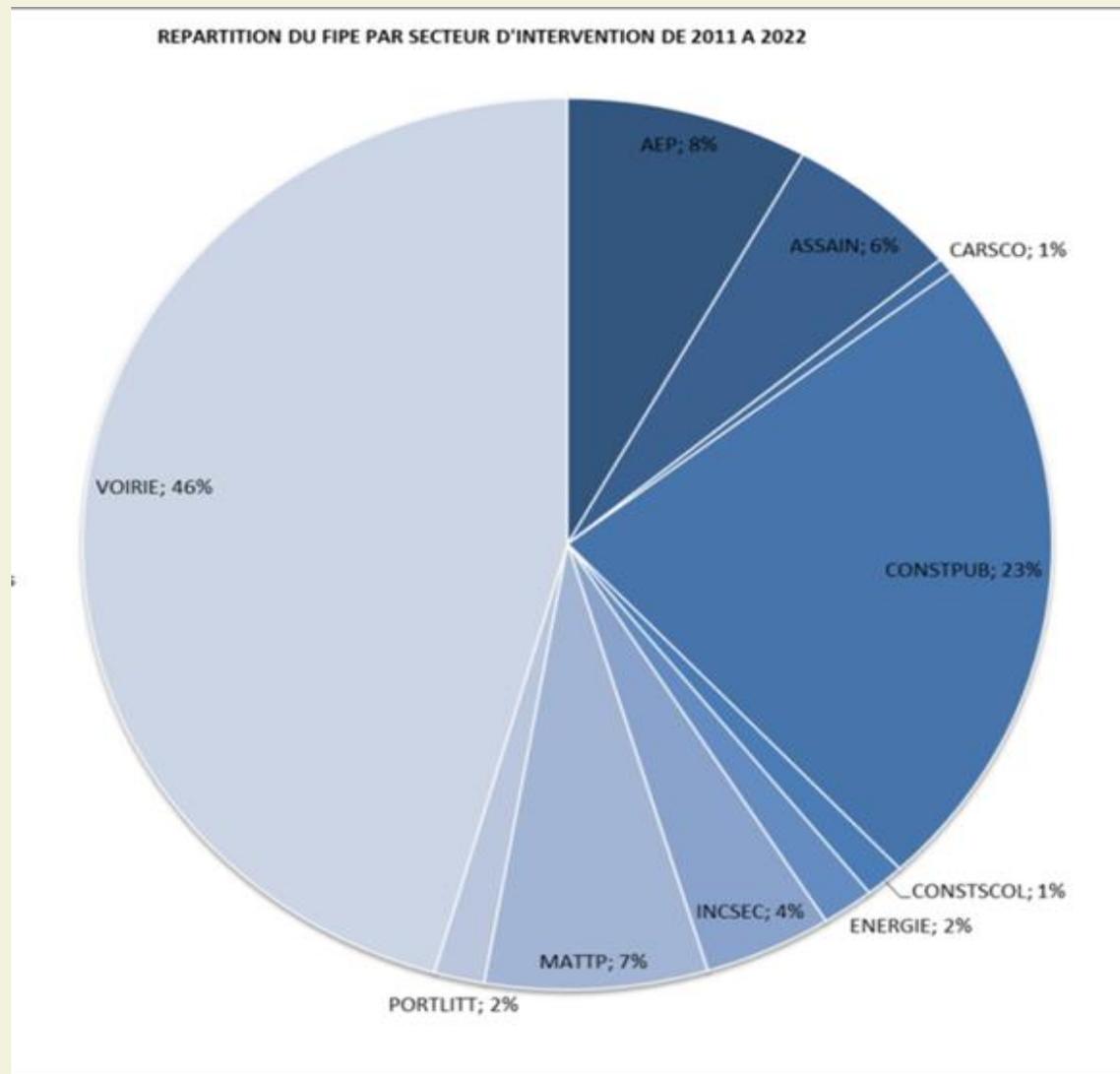
Sur cette même période, on constate :

- une appropriation du FIPE par toutes les communes ainsi que par les syndicats à partir de 2017 avec quasiment 100% des collectivités qui déposent un, voire plusieurs dossiers ;
- une évolution des dotations au désavantage des collectivités de la province Sud, si l'on croise le nombre de communes ayant déposé des dossiers et le volume de dotations.

Les caractéristiques du FIP Equipement en Nouvelle-Calédonie

10 secteurs ont été définis, correspondant aux arrêtés des secteurs éligibles au FIPE :

- l'alimentation en eau potable (AEP),
- l'assainissement (ASSAIN),
- les cars scolaires (CARSCO),
- les constructions publiques (CONSTPUB),
- les constructions scolaires (CONSTSCOL),
- l'énergie,
- les équipements d'incendie et de secours (INCSEC),
- les matériels de travaux publics (MATTP),
- les constructions portuaires et l'aménagement du littoral (PORTLITT),
- la voirie (incluant les ponts).



Sur l'ensemble de la période considérée et des demandes, la voirie (incluant les ponts) constitue donc le bloc le plus important en termes de nombre de demandes et de volume de dotations (46 %), suivi des constructions publiques (23 %). Tandis que ces dernières diminuent en 2022, les demandes pour la voirie demeurent à la hausse, probablement compte-tenu des mauvaises conditions météorologiques et parce que le FIP et le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) sont les deux seules sources de financement de ce secteur, les banques refusant de prêter pour ce type d'opération.

Les pistes d'évolution du FIP Nouvelle-Calédonie

